

Table ronde sur le travail juridique pro bono

23 avril 2009

Hôtel Hilton Montréal Bonaventure - Salle Fontaine

Compte-rendu

Présences : Voir liste jointe en Annexe A

Ouverture de la séance : 9h20

Mot de bienvenue

Monsieur le bâtonnier Stephen G. Schenke souhaite la bienvenue à tous et les remercie d'être présents. Il mentionne que le but de cette activité est d'amorcer le dialogue entre collaborateurs naturels. Il est important, selon lui, d'établir une collaboration qui permettra de réaliser les objectifs de Pro Bono Québec. Il souligne qu'il agira comme modérateur et souhaite des discussions franches. Il faut parler des défis avant de se lancer en affaires.

Tour de table

Chacun des participants est invité à présenter, entre autres, la mission de son organisme, les services offerts et leurs plus grands défis. Voici les principaux éléments qui ressortent de ce tour de table :

Me Natalie Roy, directrice générale, Éducaloi

Éducaloi a mis en place des outils de communication en droit. Il est un service d'information juridique. Il ne donne pas d'avis ni de conseils juridiques. Il n'intervient pas auprès des individus, mais auprès de groupes ou de la population en général. Mis en place grâce au Barreau du Québec, il travaille maintenant en collaboration avec le Barreau du Québec, la Chambre des Notaires et SOQUIJ. Il a aussi comme partenaire les ministères de la Justice du Québec et du Canada.

*Madame Aminata Bal, coordonnatrice du Centre de développement professionnel,
Faculté de droit, Université de Montréal*

Le Centre de développement professionnel est né d'une initiative conjointe de la Faculté de droit et de l'Association des étudiantes et étudiants en droit de l'Université de Montréal et existe depuis novembre 2000. Son mandat principal est d'offrir un soutien aux étudiants de la Faculté en recherche d'emploi ou de stage, en mettant à leur disposition de nombreux outils de recherche et d'information aussi bien sur les cheminements traditionnels que les carrières dites alternatives. Le Centre agit aussi à titre d'intermédiaire entre les employeurs et les étudiants. Madame Bal est aussi responsable depuis un mois des programmes *pro bono* pour étudiants (liés à *Pro Bono Students Canada*).

Madame Louise Toone, directrice, Clinique juridique communautaire de l'Université d'Ottawa

Cette clinique est financée par l'Aide juridique Ontario et la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Elle embauche quatre juristes et une quarantaine d'étudiants qui traitent environ 300 dossiers. Sous la supervision d'un juriste, les étudiants en droit reçoivent les clients en entrevue, leur offrent des conseils juridiques, les représentent devant les

tribunaux et fournissent de l'information juridique au public. Les étudiants reçoivent des crédits en fonction des heures travaillées. La clinique embauche toute l'année et offre des emplois à temps plein pendant l'été. Cette clinique est distincte de *Pro Bono Students Canada*, qui existe aussi à l'Université d'Ottawa et qui offre des services juridiques bénévoles aux groupes communautaires sous-représentés ou désavantagés. Les étudiants sont alors jumelés à un juriste.

*Me Stéphanie Tremblay, La Clinique Droits Devant du RAPSIM
(Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal)*

Le RAPSIM existe depuis 35 ans et regroupe 88 organismes intervenant directement et indirectement auprès des personnes en situation d'itinérance et à risque à Montréal. Sa mission est la défense des droits des personnes itinérantes et des intérêts de ses groupes membres. À cette fin, il fait des représentations au niveau politique (municipal, provincial et fédéral). Devant le problème croissant de la judiciarisation des personnes itinérantes, le RAPSIM a mis sur pied il y a deux ans la Clinique Droits Devant. La clinique offre un service d'accompagnement juridique pour les personnes itinérantes et de la formation pour les intervenants, surtout en matière pénale. Le défi de l'organisme est l'éducation populaire.

Me Catherine Pilon, conseillère, Barreau de Montréal

Me Pilon exerce en pratique privée au sein du cabinet Fraser Milner Casgrain. Elle s'intéresse à la question du *pro bono* et accepte régulièrement des dossiers *pro bono*.

Me Philippe-André Tessier, président de l'Association du Jeune Barreau de Montréal

L'Association du Jeune Barreau de Montréal regroupe les avocats de Montréal admis au Barreau depuis 10 ans et moins. Sa mission est double. D'une part, elle veille à défendre et promouvoir les intérêts de ses membres. D'autre part, elle fournit de façon bénévole des services de consultation et d'information juridique auprès de différents segments de la population et organise des activités de bienfaisance. Parmi les activités, on compte la Clinique juridique téléphonique où les avocats bénévoles répondent à près de 800 appels et les services de consultations juridiques à la Cour des petites créances, à la Commission des relations du travail et à la Régie du logement. Le principal défi est de dresser la liste de la constellation d'organismes qui œuvrent dans le domaine du *pro bono* en vue d'établir une synergie possible.

Monsieur Noah Aiken-Klar, directeur national, Pro Bono Students Canada

Créé il y a 13 ans, le Réseau national d'étudiants *pro bono* (*Pro Bono Students Canada*) fut établi à la Faculté de droit de l'Université de Toronto en tant que groupe de défense des intérêts publics qui se consacre à fournir de l'information juridique aux communautés en besoin d'assistance et à offrir aux étudiants en droit l'occasion d'utiliser leurs compétences dans l'intérêt public. Ce programme unique et innovateur contribue de façon significative à améliorer l'accès à la justice au pays. Présent dans 21 facultés de droit au pays, environ 2 000 étudiants participent à un programme du Réseau *pro bono*. Les partenaires de *Pro Bono Students Canada* sont les fondations de droit des diverses provinces et les cabinets d'avocats, dont McCarthy Tétrault. Le défi de l'organisme est d'améliorer les programmes. Comme un aéroport qui développe la communauté des voyageurs, monsieur Aiken-Klar voit Pro Bono Québec comme l'aéroport de la communauté des organismes *pro bono*.

Madame Andrée-Anne Bouchard-Desbiens, coordonnatrice, Pro Bono UQAM

Elle est étudiante en quatrième année à la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM et s'est toujours impliquée dans des projets touchant l'accessibilité à la justice. Elle est la fondatrice et a été présidente pendant deux ans de la clinique juridique de l'UQAM. Elle rappelle que la clinique juridique avait été fermée faute de moyens. À son arrivée à la Faculté, elle a entrepris les démarches pour remettre sur pied le service. Le problème principal était le recrutement de juristes pour superviser le travail des étudiants. Une entente est intervenue avec la Chambre des Notaires. Cette dernière subventionne le poste à temps partiel d'un notaire d'expérience au sein de la clinique. La clinique offre des services dans les domaines suivants : droit du travail, contrats, droit de la famille et logement. On a recours à certains avocats dans les domaines où les notaires sont moins familiers. Elle est la coordonnatrice du groupe Pro Bono UQAM, qui met les étudiants en contact avec les organismes communautaires. Sa principale tâche

est de trouver les ressources nécessaires pour faire fonctionner le programme. Elle souligne entre autres la difficulté de trouver des avocats bénévoles pour superviser les projets. Elle a espoir que Pro Bono Québec lui permettra d'être en contact avec des avocats prêts à donner de leur temps. Les étudiants sont très intéressés aux activités *pro bono*, mais ils ont besoin de support.

*Me Nicolas Plourde, trésorier de Pro Bono Québec
Premier conseiller et bâtonnier élu du Barreau de Montréal*

La mission première du Barreau de Montréal est la protection du public. La question du *pro bono* est importante et lui a toujours tenu à cœur. Il a œuvré dès les premiers instants à la création de Pro Bono Québec et continuera de l'appuyer. Le Barreau de Montréal offre aussi des services *pro bono* à la population en finançant le service de consultations juridiques à la Cour des petites créances offert par l'Association du Jeune Barreau de Montréal. Il offre aussi plus de 1 000 consultations juridiques gratuites chaque année dans le cadre du Salon VISEZ DROIT. Le futur bâtonnier aimerait mettre sur pied l'an prochain un service d'avocats de garde au Palais de Justice de Montréal.

Me Gilles Ouimet, vice-président élu, Barreau du Québec

Au Barreau du Québec, la question du *pro bono* est nouvelle. Il faut y réfléchir et s'impliquer. Il rappelle qu'il a toutefois le mérite d'avoir empêché le bâtonnier du Québec, alors qu'il était bâtonnier de Montréal, de mettre fin au projet qui a mené à la création de Pro Bono Québec.

Me Mathieu Piché-Messier, secrétaire, Barreau de Montréal

Il est aussi membre du conseil d'administration de l'AJBM, comme président sortant, du Comité exécutif et du Conseil général du Barreau du Québec et du conseil d'administration de la Fondation du Barreau du Québec. Il est membre du comité *pro bono* du cabinet Borden Ladner Gervais, où il pratique. À ce titre, il a été témoin des débuts de Pro Bono Québec. L'AJBM existe depuis 110 ans et a pour mission de redonner à la société. Il mentionne que les services de consultations juridiques à la Cour des petites créances, à la Régie du logement et à la Commission des relations du travail permettent d'offrir de 1 200 à 1 300 consultations juridiques gratuites par année. Le plus grand défi de l'Association est de rendre accessibles ces services au plus grand nombre possible. Il explique qu'il existe un service de consultations juridiques aux petites créances à Québec, Longueuil et Laval (séances de groupe). De plus, les jeunes Barreaux de Longueuil, Laval, Outaouais, Bedford, Mauricie et Laurentides-Lanaudière ont collaboré à la dernière clinique juridique téléphonique organisée par l'AJBM. Il faut implanter cette culture.

Me Alexandre De Zordo, associé, Borden Ladner Gervais

Il a rédigé le projet de déclaration qui a mené à la création de Pro Bono Québec. Il ajoute que Mathieu Piché-Messier a également rédigé le projet de déclaration qui a mené à la création de Pro Bono Québec et avait donc une grande implication à ce niveau. Borden Ladner Gervais compte 750 avocats au Canada, dont 125 à Montréal. En 2004, ce cabinet a créé un comité *pro bono* et doté le bureau d'une politique à travers le pays. Me De Zordo préside le comité *pro bono* du bureau de Montréal et il est membre du comité national. Le comité de Montréal est formé de huit avocats de tous les groupes de pratique. Le défi : encadrer la culture *pro bono* au sein du cabinet, faire la publicité et gérer le programme. Il est difficile de faire la publicité auprès du grand public, mais le but est de faire bénéficier les individus qui en ont le plus besoin. Le programme avait un certain succès, mais il n'était pas à la hauteur de ses attentes. On souhaitait mettre en place un programme comme Pro Bono Ontario. Me Guy Pratte a alors invité les représentants des grands cabinets, du Barreau et de la Magistrature à se réunir pour discuter de la question qui a mené ultimement à la création de Pro Bono Québec. Me De Zordo représente à cette table les cabinets d'avocats qui ont amorcé le projet.

Me Éric Beauchesne, associé, Joli-Cœur Lacasse, Vice-président de Pro Bono Québec

Il rappelle qu'après que Me Ouimet ait réussi à empêcher le bâtonnier du Québec de mettre fin au projet qui a mené à la création de Pro Bono Québec, un groupe de travail de 12 personnes, incluant Me Guy Pratte, a été créé au Barreau du Québec pour évaluer de quelle façon le projet des grands cabinets de Montréal pouvait être étendu à la province. Une présentation de ce projet a été faite à tous les bâtonniers de section en novembre 2007. Ces derniers ont par la suite toujours été tenus au courant de l'évolution des travaux du groupe de travail sur le *pro bono* et en

septembre 2008, le Conseil général adoptait à l'unanimité la résolution créant Pro Bono Québec. Une directrice générale a été embauchée en janvier 2009. Il est fier de ce qui a été réalisé. Pro Bono Québec est la preuve que lorsque l'on met les efforts et la volonté, les choses avancent et l'on obtient les résultats escomptés.

*Me Lise Gagnon, bâtonnière de St-François et membre du Conseil général du Barreau du Québec
Avocate à l'Aide juridique jeunesse de Sherbrooke*

(NDLR – Madame Gagnon a été nommée juge à la Cour du Québec, chambre de la jeunesse le 19 juin 2009)

Elle dit se préoccuper de la question de l'accès à la justice depuis longtemps. Pro Bono Québec est le lien entre tous les organismes présents à cette table et il est important de reconnaître la mission que chacun remplit. Il est important de partager tout ce que l'on fait de bien. Pro Bono Québec est un carrefour qui permettra à tous de s'entraider. La mission de l'Aide juridique est de répondre aux plus démunis. On met sur pied des cliniques juridiques au sein des organismes communautaires. Les avocats de l'Aide juridique ont une expertise dans les matières sociales et elle aimerait qu'ils puissent être dégagés pour offrir de leur temps à Pro Bono Québec. Il y a un travail important à faire pour que les employés de l'État puissent s'impliquer.

Me Mario J. Proulx, directeur général adjoint, Centre communautaire juridique de l'Estrie

L'accessibilité doit être au cœur des préoccupations de tous. À l'Aide juridique, on doit appliquer un barème et l'on vit une certaine frustration de ne pouvoir représenter certaines personnes. Selon lui, et il ne parle pas au nom de la Commission des services juridiques, cette dernière doit rester près de Pro Bono Québec et y participer. Comme à l'Aide juridique, on est souvent en présence de personnes qui ne sont pas admissibles, ils pourraient être invités à communiquer avec Pro Bono Québec. L'Aide juridique a un rôle majeur à jouer.

Me Stéphanie Claivaz-Loranger, COCQ-SIDA (Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida)

COCQ-SIDA est le regroupement des organismes impliqués dans la lutte contre le sida au Québec qui œuvrent tant en matière de prévention que de soutien. La mission de l'organisme est de favoriser l'émergence d'une action concertée pour la prévention et l'amélioration de la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH. Depuis la fermeture du CPAVIH, on a procédé à la mise sur pied d'un service d'information juridique appelé «VIH info droits». On procède à l'organisation du service et l'on tente de tisser des liens avec des avocats. Trois jours par semaine, une avocate fournit de l'information juridique en réponse à des questions sur le statut sérologique dans divers domaines du droit, tels l'emploi, les assurances, le droit administratif, le droit criminel, etc. Peuvent avoir recours à ce service :

- Les personnes vivant avec le VIH/sida ayant un problème de nature juridique en raison de leur statut sérologique;
- Les intervenants des organismes membres de la COCQ-SIDA ou autres organismes;
- Toute autre personne impliquée dans une situation où les droits des personnes vivant avec le VIH/sida sont concernés (personnel du réseau de la santé, syndicats, employeurs, intervenants sociaux ou communautaires).

Il est primordial pour le bon fonctionnement du service d'avoir accès à l'expertise d'avocats œuvrant dans différents domaines du droit, pour des fins de support et de transfert de connaissances. Il est donc important pour ce service de créer des liens avec des avocats qui acceptent d'agir *pro bono*.

Me Geeta Narang, directrice exécutive de la Clinique juridique du Mile-End

La clinique offre des consultations sur une base individuelle avec des avocats et des étudiants en droit aux gens qui nécessitent des informations juridiques, mais dont les ressources financières ne leur permettent pas d'avoir recours aux services d'un avocat. Aucun rendez-vous n'est nécessaire. Les juristes de la clinique peuvent accompagner les clients en cour lors des procédures judiciaires. On traite les dossiers dans plusieurs domaines du droit, dont le logement, la famille, le droit criminel et l'immigration. Il s'agit d'un service utile, mais qui connaît des problèmes de financement. Les avocats des grands cabinets aimeraient aider, mais il ne s'agit pas vraiment de leur domaine de pratique. On leur demandera peut-être de faire des capsules sur ces sujets. La clinique a le soutien d'avocats qui pratiquent en droit familial ou criminel en petits cabinets. Quant à la publicité, Me Narang aimerait avoir davantage de liens avec des organismes communautaires.

Me Michèle Moreau, directrice générale de Pro Bono Québec

Pro Bono Québec veut appuyer ce que les autres font pour changer la culture. Pro Bono Québec est un organisme à but non lucratif créé à l'initiative du Barreau du Québec en septembre 2008. Un conseil d'administration provisoire a été formé, dont font entre autres partie Mes Nicolas Plourde, Éric Beauchesne et Lise Gagnon. Elle est devenue directrice générale en janvier 2009. Pour le moment, le financement est assumé par le Barreau du Québec, le Barreau de Montréal et la Corporation de services du Barreau du Québec. Des démarches sont faites pour obtenir des fonds supplémentaires auprès de la Fondation du Barreau du Québec et des ministères provincial et fédéral de la Justice. Les membres actifs de Pro Bono Québec sont tous les cabinets d'avocats ayant signé la *Déclaration concernant la création du Centre Pro Bono Québec inc.* ainsi que le Barreau du Québec, les Barreaux de section et les jeunes Barreaux. Ils ont le droit de recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres, d'y assister et d'y voter. La première assemblée aura lieu en juin 2009 et l'on y nommera les membres du premier conseil d'administration permanent. Le lancement officiel aura lieu à la fin mai. Le bâtonnier du Québec et la ministre de la Justice du Québec devraient être présents. On acceptera les demandes du public dès après. Un formulaire de demande de services juridiques gratuits à compléter sera disponible sur le site Internet. Chaque demande sera étudiée par un comité de trois personnes, qui devra appliquer les critères suivants en toute transparence :

- Ne pas être admissible à l'Aide juridique ou être incapable d'obtenir autrement les services pour lesquels une aide est demandée (les cas d'application de l'article 69 de la *Loi sur l'Aide juridique* ne peuvent pas bénéficier des services de Pro Bono Québec);
- Ne pas être en mesure de se payer des services juridiques professionnels réguliers parce que son budget ne le permet pas compte tenu des coûts associés à la défense de ses droits;
- Démontrer qu'il a une cause à caractère exceptionnel, d'intérêt public, ou une cause pour laquelle un tort irréparable pourrait lui être causé, ou encore une cause visant à améliorer les lois, le système juridique ou le système de justice québécois, canadien et/ou international;
- Être incapable de trouver un avocat désirant assumer la conduite du dossier.

Il est important que le public comprenne bien le rôle de Pro Bono Québec. Si le dossier est accepté, il sera transmis à un avocat en fonction du champ de pratique et du nombre d'heures nécessaires et disponibles. À ce jour, 15 cabinets et 50 avocats d'un peu partout au Québec ont offert des heures, pour un total de plus de 13 000 heures. On doit aussi s'assurer que l'avocat pratique dans le district de la résidence du client. Dans les cas où il s'agit d'un domaine de droit très spécialisé, un avocat œuvrant dans la ville de résidence du client sera désigné pour faire le lien avec le spécialiste qui pratique dans une autre ville. Aucun domaine de droit n'est exclu. Après la référence, Pro Bono Québec se retire du dossier. L'avocat gère le dossier comme un mandat rémunéré et devra informer Pro Bono Québec du nombre d'heures consacrées au dossier. Me Moreau mentionne qu'avant le lancement, il reste à finaliser le formulaire de demande de services juridiques gratuits et à le publier sur le site Internet afin de mettre le site en ligne. Il faut aussi compléter la banque d'heures et à cette fin, elle assistera aux assemblées annuelles des membres des Barreaux de section. Après le lancement, elle commencera à se pencher sur le deuxième volet de la mission de Pro Bono Québec, soit devenir un carrefour duquel convergent et émergent des initiatives de travail juridique *pro bono* visant à améliorer l'accessibilité à la justice. Cela comprend entre autres :

- Faire la promotion du travail juridique *pro bono* qui se fait déjà;
- Instaurer une mention «bénévole du mois»;
- Aider à la mise en place de diverses initiatives, dont le service d'avocats de garde au Palais de Justice de Montréal et les centres de justice de proximité du ministère de la Justice du Québec.
- Traiter la demande du juge en chef de la Cour d'appel relativement aux justiciables non représentés en matière d'ordonnances de garde en établissement ou de soins médicaux.

Me Moreau aimerait créer des liens avec les universités et les étudiants à qui elle pourrait confier du travail, dont l'accompagnement des justiciables dans la rédaction des demandes de services juridiques gratuits.

Me Alexander Pless, avocat au ministère de la Justice du Canada

Il pratique en litige commercial. Il aimerait, pour tout le Canada, assouplir les règles pour permettre aux avocats du ministère de la Justice du Canada de faire du travail *pro bono*. Pour le moment, il y a une interdiction complète pour ces avocats d'offrir leurs services *pro bono*, car leur contrat d'emploi prévoit une exclusivité de service et il n'y a pas de couverture d'assurance. Cette demande a été faite il y a déjà plusieurs années et elle vise 2 500 avocats. Le

gouvernement a créé un groupe de travail pour étudier sérieusement la question. Un projet pilote se tiendra dans quatre provinces. Les avocats du gouvernement pourront donner des conseils aux aînés sur les questions relatives aux successions, testaments et mandat d'inaptitude. Les débuts sont modestes, mais on espère démontrer que ça peut fonctionner. Au Québec, Me Pless a le mandat de travailler avec Pro Bono Québec. On compte environ 300 avocats au bureau régional du Québec dont plusieurs sont intéressés.

Monsieur Daniel Simonian, Coordonnateur national, Réseau d'étudiants pro bono

Il travaille avec monsieur Noah Aiken-Klar, mais il termine son mandat bientôt. Il coordonne les activités des divisions de *Pro Bono Students Canada* qui sont dans les diverses facultés de droit du Québec.

Discussion

Éléments qui sont ressortis de la discussion qui a suivi le tour de table :

- Les avocats intéressés à faire du travail juridique *pro bono* peuvent s'inscrire auprès de Pro Bono Québec en indiquant leur champ de pratique, le nombre d'heures qu'ils sont prêts à y consacrer et toutes autres particularités qui pourraient être pertinentes pour l'inscription.
- La question de l'assurance responsabilité professionnelle demeure un défi pour les avocats qui œuvrent à l'Aide juridique et au sein de la fonction publique et qui aimeraient offrir de leur temps *pro bono*.
- On s'interroge sur la nature des dossiers qui seront acceptés par Pro Bono Québec et l'on suggère de ne pas se limiter aux dossiers litigieux. Il faut aussi agir en prévention.
- Il faut tenter de prendre des dossiers qui toucheront le plus grand nombre possible de justiciables.
- Les dossiers d'intérêt général proviendront surtout des organismes.
- En acceptant les dossiers, il faut faire attention de ne pas nuire aux avocats qui agissent pour des OSBL.
- Il faut que les gens réunis autour de cette table identifient ensemble les lacunes du système et tentent d'y remédier. Il faut établir qui dessert qui et quels sont les organismes ou justiciables qui sont sans ressource.
- Quels sont les besoins? Pro Bono Québec veut rassembler tout le monde autour d'un projet commun. Dans un premier temps, on a limité l'intervention possible pour ne pas décevoir les gens. Les besoins sont importants et l'on croit que dans un deuxième temps, Pro Bono Québec pourra y répondre.
- Pro Bono Québec remplit un espace, mais il ne faut pas que le Barreau du Québec baisse les bras quant à la question des seuils d'admissibilité de l'Aide juridique. Il faut poursuivre la lutte sur ce front, car il ne faut pas que l'État se désresponsabilise.
- Un des objectifs poursuivis par la création de Pro Bono Québec est l'amélioration de l'image de l'avocat, car la culture du don n'est pas souvent associée aux avocats.
- On sait que plusieurs des organismes présents ont besoin de ressources, mais ils peuvent aussi contribuer au succès de Pro Bono Québec. Par exemple, le Réseau des étudiants *pro bono* peut venir en aide aux avocats qui acceptent des dossiers *pro bono*.
- Certains s'interrogent sur le degré d'indépendance de Pro Bono Québec vis-à-vis du Barreau du Québec. Est-ce que Pro Bono Québec sera amené à prendre position dans certains dossiers, aura-t-il un côté plus militant? On rapporte que Me Guy Pratte souhaite qu'un des mandats de Pro Bono Québec soit la défense de la hausse des seuils de l'Aide juridique. Me Plourde rappelle que dans un premier temps, Pro Bono Québec se consacrera à sa première mission qui est la référence. À moyen et long termes, Pro Bono Québec pourra devenir militant dans son champ d'action, qui est l'accessibilité à la justice. Pro Bono Québec ne doit pas prendre la place de l'État. Pro Bono Québec est indépendant du Barreau du Québec, il a son propre conseil d'administration et ses propres membres. Il ne faut toutefois pas oublier les liens qui existent entre les deux organismes et il n'y a pas lieu de se substituer au Barreau du Québec.
- Malgré qu'il soit une filiale du Barreau du Québec pour encore quelque temps, Éducaloi n'a jamais ressenti de pression de ce dernier. Me Roy mentionne qu'il est important qu'un organisme comme celui qu'elle dirige soit neutre en raison du travail qu'il effectue. Il ne peut pas prendre position pour maintenir sa crédibilité.
- Me Pless est d'avis qu'il est aussi important que Pro Bono Québec soit neutre. Il ne pourra s'impliquer auprès de Pro Bono Québec s'il devient un organisme militant.

- Me Moreau confirme que le deuxième volet de la mission de Pro Bono Québec est de «devenir un carrefour duquel convergent et émergent des initiatives de travail juridique *pro bono* visant à améliorer l'accessibilité à la justice.»
- Certains organismes craignaient d'être ignorés par Pro Bono Québec en raison de leur clientèle marginalisée. D'ailleurs, il leur semble que ces clients ne pourront pas utiliser les services de Pro Bono Québec en raison des critères établis. Me Plourde mentionne que pour les débuts de Pro Bono Québec, on sait qu'il y aura beaucoup d'attentes et l'on a préféré réduire les possibilités afin d'éviter les déceptions. Il est suggéré de formaliser dans les critères une façon de faire pour les causes parrainées par les organismes communautaires. Les cliniques juridiques sont plutôt invitées à agir comme centre de triage dans leurs domaines d'expertise respectifs.
- Pour le traitement des demandes (étude par le comité et transmission à un avocat), on imposera un certain délai entre le dépôt de la demande et une date possible d'audition ou une date nécessitant l'intervention d'un avocat, car Me Moreau est d'avis que l'on ne peut pas exiger qu'un avocat bénévole agisse en urgence dans ces dossiers. Toutefois, ces règles pourront être assouplies avec l'expérience.
- L'objectif premier devrait être de faire le lien entre tous et de faire tomber les barrières entre les régions. Il faut que tous les avocats du Québec travaillent ensemble pour le bien-être des gens. Pro Bono Québec doit être un outil de communication de l'information.
- Il est difficile de recruter des bénévoles. Me Piché-Messier croit que le changement de culture passera par les étudiants d'aujourd'hui.
- La mission de la Fondation du Barreau du Québec devrait être revue afin de l'axer davantage sur les services à la communauté. La Fondation devrait pouvoir venir en aide à ceux qui offrent des services juridiques *pro bono* au sens large du terme.
- Certains souhaiteraient que Pro Bono Québec facilite les liens entre les étudiants en droit qui veulent donner de leur temps et les avocats. Le travail bénévole des étudiants auprès des avocats est très enrichissant pour eux. Les étudiants peuvent intervenir à plusieurs niveaux, comme donner de l'information juridique de base aux justiciables ou prêter assistance aux avocats qui acceptent des mandats *pro bono* en faisant de la recherche.
- Il serait intéressant de mettre sur pied un outil de communication pour les gens qui œuvrent dans le domaine des services juridiques *pro bono*, à l'instar du bulletin électronique d'Éducaloi qui est transmis à environ 6 000 personnes par mois (sauf juillet).
- On suggère que soit reconnu le rôle de l'avocat dans le milieu communautaire en prévoyant une catégorie «exercice en milieu communautaire» dans l'inscription annuelle. Cela semble essentiel au changement de culture.
- Pro Bono Québec est un trait d'union intéressant entre les grands bureaux et le milieu communautaire.
- On rappelle que, dans certains États américains, les avocats ont une obligation déontologique de faire du travail juridique *pro bono*.
- Il est suggéré que Pro Bono Québec devienne un centre de référence en créant un répertoire de tous les organismes qui offrent des services juridiques *pro bono*. Me Moreau confirme que l'élaboration d'un tel outil fait partie de la mission à plus long terme de Pro Bono Québec et elle invite tous les participants à lui transmettre les listes qu'ils pourraient détenir. Me Pless lui transmettra une liste d'environ 100 organismes confectionnée pour faciliter le travail des étudiants et avocats bénévoles de la clinique juridique de McGill.
- Tous souhaitent que la présente table ronde devienne un événement annuel pour faire le point et l'on remercie le Barreau de Montréal pour cette initiative.
- Certains suggèrent même des rencontres plus fréquentes étant donné le roulement des personnes impliquées au sein des divers organismes. Pro Bono Québec pourrait avoir des comités en région pour coordonner les initiatives régionales.

Mot de la fin

Au nom de Pro Bono Québec et du Barreau de Montréal, monsieur le bâtonnier Stephen G. Schenke remercie tous les participants de leur présence. Il rappelle que la communication est essentielle et il est important de continuer à travailler ensemble pour développer l'expertise de l'offre des services juridiques *pro bono*. Il souhaite que cette table ronde devienne un événement annuel.

Levée de la séance : 12h45

Table ronde sur le travail juridique pro bono

23 avril 2009

Liste des personnes présentes

Pro Bono Québec:

Me Éric Beauchesne, vice-président
 Me Nicolas Plourde, trésorier
 Me Michèle Moreau, directrice générale

Barreaux :

Me Stephen G. Schenke, bâtonnier de Montréal
 Me Gilles Ouimet, vice-président élu, Barreau du Québec
 Me Lise Gagnon, bâtonnière de St-François
 Me Catherine Pilon, conseillère, Barreau de Montréal
 Me Mathieu Piché-Messier, secrétaire, Barreau de Montréal

Jeunes Barreaux:

Me Philippe-André Tessier, président de l'Association du Jeune Barreau de Montréal

Pro Bono Students of Canada / Réseau national d'étudiants pro bono:

M. Noah Aiken-Klar, Directeur national, Pro Bono Students Canada
 M. Daniel Simonian, Coordonnateur national, Réseau d'étudiants pro bono
 Mme Andrée-Anne Bouchard-Desbiens, coordonnatrice, Pro Bono UQAM

Cliniques juridiques universitaires:

Mme Aminata Bal, coordonnatrice du Centre de développement professionnel, Faculté de droit, Université de Montréal
 Mme Louise Toone, directrice, Clinique juridique communautaire de l'Université d'Ottawa

Aide juridique :

Me Mario J. Proulx, Centre communautaire juridique de l'Estrie

Cliniques communautaires :

Me Geeta Narang, directrice exécutive de la Clinique juridique du Mile-End
 Me Stéphanie Claivaz-Loranger, COCQ-Sida (Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida)
 Me Stéphanie Tremblay, La Clinique Droits Devant du RAPSIM (Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal)

Bureaux d'avocats:

Me Alexandre De Zordo, Borden Ladner Gervais

Autres :

Me Natalie Roy, directrice générale, Éducaloi
 Me Alexander Pless, ministère de la Justice du Canada
 Me Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal, qui agit comme secrétaire d'assemblée.